

REGLEMENT CHAMPIONNAT 10000m SAMEDI 14 MAI 2022 Stade PUNARUU

ARTICLE 1: ORGANISATEURS

Le championnat de Polynésie Française du 10000 m est organisé par la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française - FAPF.

Ce championnat est inscrit au Top Ten Running de la FAPF (coefficient 1).

ARTICLE 2 : DATE, LIEU et HORAIRE

Le départ de la course le samedi 14 mai 2022 au stade Punaruu aura lieu à 18h00. Suivant le nombre d'inscrits il pourra y avoir 2 courses (17h30 et 18h45), répartition des athlètes dans les 2 courses suivant les inscrits.

ARTICLE 3: PARTICIPATION

Ce championnat est ouvert aux athlètes titulaires d'une licence compétition FFA/FAPF. La date limite pour prendre ou modifier une licence à la FAPF afin de participer à ce championnat est fixée au vendredi 13 mai 2022.

ARTICLE 4 : OFFICIELS DE COURSE

Chaque club participant devra fournir des compte-tours, 1 compte-tour pour 2 ou 3 athlètes inscrits, 2 pour 4 à 6 athlètes etc ...)

ARTICLE 5: LIEU ET DROIT D'INSCRIPTIONS

Il est demandé aux clubs de transmettre leurs engagements (lien d'inscription FAPF) au plus tard, le mardi 10 mai 2022.

ARTICLE 6: RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement sera placé sur la ligne droite opposée à la tribune officielle. Les coureurs pourront y déposer leur éventuel ravitaillement personnel

ARTICLE 7: PORT DU MAILLOT.

Cette journée étant une compétition officielle avec championnat, les athlètes devront obligatoirement revêtir un maillot aux couleurs de leur club durant toute la compétition y compris sur le podium lors de la remise des médailles.

ARTICLE 8 : DOSSARDS.

Les dossards seront disponibles sur place au secrétariat le jour de la course à partir de 17h00. Ils devront être épinglés devant de manière à être facilement visibles par les officiels de courses.

ARTICLE 9: ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les participants devront se soumettre au présent règlement sous peine de disqualification.

ARTICLE 10 : CLASSEMENTS.

Un titre de Champion de Polynésie Française sera décerné dans chacune des catégories suivantes : Junior, Espoir, Senior, Master 1 (35-49), 2 (50-59), 3 (60-69) et 4 (70 et +) Hommes et Femmes.

ARTICLE 11: RECOMPENSES.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés (Médaille Or, Argent et Bronze).

ARTICLE 12: RECLAMATIONS.

Dans le cas d'une réclamation, celle-ci devra être manuscrite et adressée au Juge Arbitre accompagnée de la somme de 5000 Fcp dans un délai maximum de vingt minutes après l'affichage des résultats officiels.

En cas de non recevabilité, les 5000 Fcp seront retenus par la FAPF.

ARTICLE 13: JURY D'APPEL.

En cas de réclamation, un jury d'appel se réunira pour étudier et rendre un avis sur celle-ci. Ce Jury sera composé du Directeur de réunion, du Juge Arbitre de course, et du Juge de chrono.

Article 14: DROIT A L'IMAGE

Droit à l'image : Tout athlète participant autorise de facto les organisateurs à utiliser leur image et nom dans le but d'assurer la promotion de la présente manifestation, du sport en général ainsi que des sponsors, et ce quel que soit le support utilisé.